



Marche Mondiale des Femmes

Contre les Violences et la Pauvreté

Le Courrier de la Marche
N° 62-31 janvier 2006

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 04; 06 80 63 95 25 Fax : 01 44 62 12 34, C/O SUD PTT, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

-
- 1 - Projet de loi sur l'immigration : quelles conséquences pour les femmes : APPEL
 - 2 - Solidarité avec Les Gaciliennes : VICTOIRE !
 - 3 - Groupe Asile Femmes : asilefemmes@club-internet.fr
 - 4 - Pour le rétablissement du village des associations du 8 mars sur la place de l'Hotel de ville de Paris
 - 5 - Protestation urgente contre la peine de mort pour une jeune iranienne , Nazanine
 - 6 - Une mère condamnée pour l'absentéisme de son fils au collège
 - 7 - L'autonomie des femmes en question
 - 8 - 28ème Festival International de Films de Femmes

1 - Projet de loi sur l'immigration : quelles conséquences pour les femmes : APPEL

Nous demandons le retrait du projet de réforme annoncé par le gouvernement en matière d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire français qui remet en cause, de façon dramatique, les droits des personnes étrangères. Nous nous joignons à la mobilisation unitaire qui doit se développer.

Nous voulons en outre mettre l'accent sur les points suivants :

- Lorsque la régularisation des sans papiers devient quasi-impossible et lorsque la situation de tous les étrangers se voit précarisée, les femmes sont d'autant plus touchées qu'elles sont, du fait des inégalités entre les hommes et les femmes et des discriminations et violences sexistes, en situation de plus grande vulnérabilité.

- Les modifications annoncées relatives aux conjoints étrangers de ressortissants français renforcent les situations de dépendance conjugale. En effet, la délivrance d'une carte de résident est rendue encore plus difficile : les délais sont allongés, elle dépend du pouvoir discrétionnaire du préfet, les possibilités de retrait de la carte sont confirmées. De fait, cela peut comporter des conséquences plus préjudiciables pour les femmes qui peuvent être davantage enfermées dans des situations conjugales oppressives.

- Les modifications annoncées pour le regroupement familial rendent ce dernier quasi-impossible. Or, encore aujourd'hui, ce sont majoritairement les femmes et les enfants qui sont les membres de famille rejoignants. Environ 80 % des conjoints rejoignants sont les épouses. Par suite, celles-ci viendront hors des procédures légales et seront plus nombreuses à être en situation irrégulière, sans perspective de pouvoir obtenir un jour un titre de séjour.

Un tel projet de loi entre dans un cadre politique plus global. Il nourrit la xénophobie en faisant des étrangers, sauf la minorité "choisie", des personnes indésirables, dangereuses, délinquantes que la France subirait. Elle s'inscrit dans la politique de réduction et négation des droits dans tous les domaines (travail, social, éducation,...) dans une logique de libéralisme effréné.

Quant à la nouvelle immigration de travail, il s'agit d'une immigration précaire et précarisée, le droit au séjour dépendant de l'emploi dans une perspective utilitariste.

Des lois, même extrêmement restrictives, ne peuvent arrêter les migrations internationales qui obéissent à des facteurs politiques, économiques, sociaux, idéologiques,... Des migrants et des migrantes chercheront toujours à venir, à s'installer et à travailler en France, mais ils et elles seront condamnés à une situation

d'extrême précarité, au risque d'atteintes graves aux droits fondamentaux. Ce n'est pas cette société que nous voulons.

Paris, le 27 janvier 2006, Comité d'action interassociatif contre la double violence, Mail : doublaviolence@free.fr, Site : <http://doublaviolence.free.fr>

2 - Solidarité avec Les Gaciliennes : VICTOIRE !

« La Gacilienne » Burkina Faso : 4 mois de lutte des ouvrières, 4 mois de campagne de solidarité Yves Rocher a payé ! La solidarité internationale a gagné !

D'après les informations directes de la CGT-B, un accord vient d'être conclu, le 19 janvier, entre les représentants des ouvrières de La Gacilienne, déléguées syndicales, représentants de l'Union provinciale de Kadiogo et du CCN de la CGT-B, et les représentants du Groupe Yves Rocher, associé de La Gacilienne, Messieurs Christian MERS et Gérard LANCNER, ainsi que l'avocat liquidateur de la Société La Gacilienne, Maître KARAMBIRI.

Les principales dispositions de l'accord sont :

- 6 mois de salaire à payer à chaque ouvrière par l'avocat-liquidateur ;
- 700 000 FCFA - environ 1067 ₣ - pour accompagner des projets éventuels pour chacune des 117 travailleuses licenciées le 1er août 2005 à payer par l'association ;
- 5 850 000 FCFA pour résoudre les exceptions - ayants droit des décédés, démissionnaires contraints, sous-traitants, divers - à payer par l'association ;
- l'adhésion à l'association et la rédaction du projet ne sont pas obligatoires et ne conditionnent pas les paiements.

Nous nous félicitons de l'issue de ce combat exceptionnel que nous avons mené ensemble à plusieurs milliers de kilomètres de distance, à savoir obliger un Groupe français à négocier et à prendre en compte les revendications des ouvrières du Burkina Faso, un des pays les plus pauvres du monde.

Le combat des ouvrières, le soutien de leur syndicat (CGT-B), la détermination des organisations participant à la campagne de solidarité, les milliers de personnes qui ont signé les pétitions et les cartes postales adressées à Yves Rocher ont permis cette victoire. La solidarité internationale a gagné !

Paris, le 19 janvier 2006 Ana AZARIA, Présidente, Coordination des Groupes de Femmes Egalité

3 - Groupe Asile Femmes : asilefemmes@club-internet.fr

Le GRAF s'est donné ce nom en juin 2005 après plus d'un an de travail d'un groupe composé de militantes d'Amnesty International section française, de la Cimade, de Femmes de la terre, du RAJFIRE, de la LDH et d'autres militantes individuelles. Ce groupe a produit un document intitulé " Droit d'asile et persécutions visant spécifiquement les femmes " ainsi qu'une version courte de ce document intitulée "Droit d'asile pour les femmes persécutées en tant que femmes !". (dans un précédent Courrier de la Marche)

Le 21 septembre 2005, nous avons présenté notre action à une réunion plénière de la CFDA (Coordination française pour le droit d'asile) et lancé un appel à signatures. D'autres groupes se sont donc associés à notre action, notamment des groupes agissant pour le droit d'asile et ceux agissant pour les droits des femmes et contre les violences à l'égard des femmes.

Le GRAF est actuellement constitué par un noyau militant composé des personnes qui souhaitent s'y investir de façon régulière - réunions mensuelles à Paris - qui comprend à l'heure actuelle Amnesty International section française, la Cimade, Femmes de la terre, le RAJFIRE, la LDH le COMEDE et la FASTI. Il est entouré d'un cercle plus large composé de tous les groupes qui ont signé son appel. Nous resterons en contact par courrier et par cette lettre d'infos : envoyez donc vos informations afin que nous les fassions circuler.

ENTREVUES AVEC L'OFPPRA, LA CRR ET LE HCR

Un de nos premiers objectifs était de rencontrer les organismes officiels afin de leur faire part de nos revendications et de nos questions, de faire avancer la cause du droit d'asile pour les femmes persécutées, et de connaître mieux leurs points de vue

- 29 septembre 2005 : entrevue à la CRR (M. Bernard, président, M. Dufour, Centre d'Information Juridique) : Les représentants de la CRR affirment que la question des femmes est, depuis environ deux ans, au premier plan de l'actualité de la CRR, ce qui tient en grande partie à la forte augmentation du nombre de requêtes déposées par des femmes et celles portant sur les questions d'appartenance à un groupe social. La

CRR se détermine, pour évaluer la situation d'une femme, par rapport à la transgression des lois et coutumes de son pays. Le fait qu'il y ait des lois discriminatoires contre toutes les femmes ne constitue pas un élément suffisant pour faire reconnaître le droit d'asile. Il est possible de se référer à la notion d'opinion politique imputée (leur comportement signifie, pour les autorités, qu'elles ont des opinions politiques divergentes de la leur) ; il faut le plus possible mettre en relief les situations individuelles des demandeuses d'asile. Entre reconnaissance du statut de réfugié et protection subsidiaire, la frontière est encore très floue. Un cycle de conférences d'information aura lieu et le thème des femmes sera traité. M. Dufour, Mme Zederman seront nos référents pour la poursuite des contacts.

- 7 octobre 2005 : entrevue au HCR (Mohamed Boukry, Shana Kaninda, Marie-Noëlle Thirode)

Le HCR est très engagé sur la question des femmes et s'efforce de sensibiliser les autorités. En France la jurisprudence de la CRR tend à se rapprocher des recommandations du HCR, mais il faut être très vigilant et poursuivre les contacts avec la CRR, l'OFPPA, les institutions européennes. Le HCR peut faciliter les contacts entre associations européennes, nous transmettre des décisions et des documents, et des réunions régulières peuvent être organisées pour le suivi de cette question.

- 16 décembre 2005 : entrevue à l'OFPPA (M. Kuhn Delforge, Directeur, M. Mélin

Secrétaire Général, Mme Leila Chebbi, chef de section à la division Amériques Maghreb, Mme Sophie Imbert, chef de la division contentieux, Mme Jimenez, chef de division Afrique, et Mme Duclos, son adjointe, M. Daniel Le Madec, responsable du BAF, Bureau asile à la frontière) L'OFPPA énonce une conception assez restrictive du champ d'application de la Convention de Genève, avec le risque de recours fréquent à la protection subsidiaire, voire le risque qu'aucune protection ne soit accordée. La jurisprudence de la CRR sur laquelle il s'appuie ne reconnaît pas les femmes globalement comme un groupe social : peuvent être reconnues réfugiées (en fonction de chaque situation précise) les personnes qui transgressent une règle sociale imposée (ainsi forment un groupe social les femmes refusant un mariage forcé, une mutilation sexuelle, persécutées en raison de leur homosexualité), mais pas celles victimes de violences familiales. Pour elles, seule la protection subsidiaire seule est envisageable.

Nous avons eu quelques assurances concernant les femmes victimes de persécutions liées au genre originaires des pays dits sûrs elles sont systématiquement convoquées à un entretien et peuvent demander à être entendue par un officier de protection femme. En cas de dysfonctionnement (problème d'interprétariat, attitude des préfetures...) nous pouvons transmettre nos remarques à l'OFPPA. La personne référente sur toutes ces questions et en lien avec le GRAF sera M. Melin, secrétaire général.

4 - Pour le rétablissement du village des associations du 8 mars sur la place de l'Hotel de ville de Paris

Nous tenons à l'annonce de la disparition du village des associations féministes et lesbiennes pour le 8 mars 2006. Depuis 4 ans, ce village marquait l'engagement de la Mairie de Paris envers les parisiennes pour leurs droits. Cette initiative "centrale" permettrait aux Mairies d'arrondissements d'organiser des temps d'échanges culturels, de débats, en complémentarité avec le village de l'Hôtel de ville. C'est pourquoi il est difficile de comprendre un des arguments avancés qui porterait sur le fait de favoriser les initiatives locales dans chaque arrondissement, puisque celles-ci existaient déjà. Le second argument serait celui de la gêne causée aux riverains., Mais en 2005, le village implanté à Bastille était un bon choix.

Nous espérons qu'il est encore possible de revoir cette position pour le 08 mars 2006 car malheureusement, si la dynamique créée entre les associations et les habitantes de Paris disparaît, il est très probable que les arrondissements ne penseront plus à marquer l'importance, pour les femmes, de cet événement.

Nous demandons le soutien de toutes les associations féministes et de toutes les femmes pour que le village des associations féministes et lesbiennes se poursuive et soit rétabli dès 2006.

maisondesfemmesdeparis@wanadoo.fr

5 - Protestation urgente contre la peine de mort pour une jeune iranienne , Nazanine

Auprès de l'ambassade d'Iran : 4 avenue d'Iéna - 75116 PARIS Fax : 01 40 70 01 57 ou 01 47 20 39 21

Adresse mel : contact@amb-iran.fr <<mailto:contact@amb-iran.fr>>

Monsieur l'Ambassadeur,

Notre association, le Mouvement français pour le Planning familial, association de seine saint Denis, a appris qu'une jeune iranienne, Nazanine, a été condamnée à mort et doit être pendue. Cette jeune femme, âgée de 17 ans au moment des faits victime d'un viol, s'est défendue elle et sa nièce plus jeune qu'elle, contre un de leurs trois agresseurs et l'a tué.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre au gouvernement iranien notre demande d'amnistie et de libération immédiate de cette jeune fille qui était en état de légitime défense.

Nous vous remercions par avance de votre bienveillance et vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, nos respectueuses salutations.

Iran Focus, Téhéran, 8 janvier - Un tribunal iranien a condamné une jeune fille victime d'un viol à la peine de mort après qu'elle ait affirmé en larmes qu'elle n'avait pas eu l'intention de tuer un homme qui essayait de la violer elle et sa nièce.

Le journal gouvernemental Etemad rapportait samedi que Nazanine, âgée de 18 ans, avait reconnu avoir poignardé un des trois hommes qui avaient attaqué leur groupe, elle, une amie et les garçons qui les accompagnaient. Ils se promenaient dans un parc de l'ouest de Téhéran, en mars 2005.

Nazanine, qui avait 17 ans à l'époque, a expliqué que lorsque les trois hommes se sont mis à leur lancer des pierres, les deux garçons se sont rapidement enfuis sur leurs motos, laissant les deux jeunes filles sans défense.

Elle a décrit comment les trois hommes les ont jetées à terre, elle et sa nièce de 16 ans, Somayeh, et ont essayé de les violer. Elle a alors sorti un couteau de sa poche et a poignardé un homme à la main.

Alors qu'elles essayaient de s'enfuir, les hommes les ont à nouveau agressées. A ce moment, a dit Nazanine, elle a poignardé un homme à la poitrine. La jeune fille a alors fondu en larmes, plaidant devant la cour qu'elle n'avait pas eu l'intention de le tuer, mais qu'elle tentait tout simplement de se défendre, elle et sa jeune nièce, contre des violeurs.

Le tribunal l'a condamnée à la peine de mort.

6 - Une mère condamnée pour l'absentéisme de son fils au collège

D'après l'AFP du 20-12-2005

Une femme de 39 ans a été condamnée mardi à quatre mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Blois pour s'être soustraite à son obligation légale de veiller à l'éducation de son fils, âgé de 12 ans, qui ne fréquentait pratiquement plus le collège. La mère, qui ne s'est pas déplacée mardi au tribunal, "un signe révélateur de sa négligence" selon le ministère public, s'est vue également infliger une mise à l'épreuve de 18 mois.

Tout a commencé par deux signalements de l'inspection académique du Loir-et-Cher en février et mars. L'adolescent apparaissait de façon épisodique au collège. Entendue en février par les policiers, la mère a expliqué que "son fils rencontrait des problèmes psychologiques depuis le suicide de son père en 2002". Les responsables du collège ont essayé d'entrer en contacts avec la mère, sans résultat.

La substitut du procureur, Delphine Amacher, a souligné "les difficultés familiales indéniables" mais a ensuite "déploré la démission de la mère qui au lieu d'agir dans l'intérêt de son fils n'a rien fait pour lui apporter un cadre stabilisant qui lui aurait permis de faire face à ses problèmes". Elle avait requis quatre mois de prison avec sursis et une mise à l'épreuve de 18 mois.

7 - L'autonomie des femmes en question

Un livre : Antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe, Sous la direction de Josette Trat, Diane Lamoureux et Roland Pfefferkorn ; Collection « Bibliothèque du féminisme », éditions l'Harmattan, a paraître courant février 2006), 243 pages – 20 euros environ

Depuis des années, on assiste à une floraison de discours anti-féministes ou se présentant comme « postféministes ». La revanche anti-féministe passe par la remise en cause des acquis des décennies précédentes au nom du dualisme, de la complémentarité et de la hiérarchie entre les sexes. La droite conservatrice et les intégrismes religieux cherchent à remettre en cause l'autonomie matérielle et la liberté reproductive des femmes. Le postféminisme affirme que le temps du féminisme serait dépassé. L'égalité entre les sexes serait un fait accompli et les inégalités que l'on peut encore constater entre les hommes et les femmes seraient appelées à disparaître sous l'effet de l'évolution « naturelle » des sociétés d'aujourd'hui.

Comment analyser cette véritable offensive anti-féministe ? Dans des sociétés américaines et européennes marquées, pour la plupart d'entre elles, par les acquis du féminisme des années 1970, comment se présente l'évolution de la situation actuelle des femmes ? A l'heure de la mondialisation néo-libérale où en est leur autonomie matérielle ? Quel est l'évolution de la scolarisation et de la salarisation des femmes et le contrôle, par elles-mêmes, de leur sexualité et maternité ? Quelles résistances offrent les mouvements féministes à cette vague de fond réactionnaire ?

Telles sont quelques unes des questions traitées dans ce livre qui éclaire les confrontations sociales et politiques contemporaines autour des rapports sociaux de sexe.

Ont contribué à cet ouvrage : Marie-Jeanne Da Col Richert, Jeanne Fagnani, Marie France Labrecque, Diane Lamoureux, Roland Pfefferkorn, Maria-Lucia da Silveira, Sophie Stoffel, Josette Trat, Katia Vladimirova, Monika Wator.

8 - 28ème Festival International de Films de Femmes

du 10 au 19 mars 2006

Le Festival International de Films de Femmes 2006 est placé sous le signe des Utopies. Plurielles, elles seront au centre de notre réflexion, en image et hors-champ, afin d'interroger nos sociétés et de mesurer ce qu'elles sont capables d'inventer, pour qu'advienne enfin un monde meilleur, et non "le meilleur des mondes". Il se déroulera à la Maison des Arts de Créteil du 10 au 19 mars 2006, et accueillera une programmation riche et innovante avec 110 films à travers différentes sections :

- 50 films inédits en compétition avec un jury de 7 professionnels : Biyouna (comédienne), Mylène Bresson (collaboratrice de Robert Bresson), Philippe Collin (journaliste), Bruno Deloye (directeur de "CinéCinéma"), Marie-France Pisier (comédienne), Marie Rivière (comédienne), Jacqueline Victor (élue, chargée de la culture 13è arrondissement de Paris)

(liste non close).

- Autoportrait d'une grande actrice, invitée d'honneur : après Jeanne Moreau, Carole Bouquet, Nathalie Baye, Dominique Blanc, Juliette Binoche, ce sera Jane Birkin. Tour à tour chanteuse, actrice ou comédienne, Jane B, comme l'a surnommée Agnès Varda, sera des nôtres pour une soirée de gala le samedi 11 mars, qui s'annonce déjà inoubliable.

En bonus, une exposition d'un choix de photographies de Gabrielle Crawford, nous présentera des portraits de Jane Birkin au fil du temps.

- Homage à Ruth Beckermann, réalisatrice autrichienne d'origine juive, dont l'oeuvre relève le défi d'une Europe où les valeurs d'accueil et de tolérance seront mises en avant. Une installation vidéo, Europamemoria, nous invite à une rencontre avec 25 Européen(ne)s, issu(e)s d'autres pays, nomades des temps modernes (Paula Jacques fait partie de ces témoins).

- Une section " Utopies(s) " sur les cinématographies les plus inattendues regroupe des films autour d'une déclinaison des utopies selon différents axes : travail, architecture, sexualité, environnement, éducation etc...

Avec en contre-point :

- Un " FOCUS ASIE francophone " consacré cette année aux réalisatrices des pays d'Asie francophone, notamment le Cambodge et le Vietnam en collaboration avec l'Association pour la promotion du Cinéma Vietnamien.

- Europe en shorts : " l'Humour au féminin " un programme de 13 courts métrages qui tournera dans les Festivals de la Coordination Européenne.

- Histoires de Voir : une sélection de documentaires qui ouvrent aux débats et aux rencontres autour de l'actualité et de l'histoire des Utopies (en présences de nombreuses personnalités de l'actualité).

- Une série de quatre Forums sur les thèmes: Sexe et art/ utopies d'hier et de demain/ Violence-Non-violence/Les Cinémas européens.

- Signes de Nuit: en collaboration avec le Festival Signes de Nuit, une présentation exceptionnelle de 11 films poétiques, iconoclastes, sensuels, audacieux. Un éloge du cinéma expérimental au féminin.

- Vidéo Femmes du Québec: Pionnier au Québec, le collectif revient cette année pour présenter des Utopies venues du froid.

- Graine de Cinéphage et Collège au cinéma, section pour le jeune public : avec un jury de 13 lycéens et collégien et des ateliers d'initiation aux métiers du cinéma.

- Cinéma Bis : une séance en collaboration avec le secteur des re-découvertes de la Cinémathèque Française.

- Concours de scénario en partenariat avec Manuscrit.com (4è année).

Mail : FILMSFEMMES@wanadoo.fr ; site internet : <http://filmsdefemmes.com> ; Phone : 33 (0)1 49 80 38 98, Fax : 33 (0)1 43 99 04 10